



Pour un climat scolaire positif  
***notre plan de lutte***  
contre la violence et l'intimidation

**Violence** (art. 13-1.1)

- « Toute manifestation de **force**, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle;
- exercée **intentionnellement** contre une personne;
- ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse**, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer;
- en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. »

**Intimidation** (art. 13-1.3)

- « Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non;
- **à caractère répétitif**,
- exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace;
- dans un contexte caractérisé par **l'inégalité des rapports de force** entre les personnes concernées;
- ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse** et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. »

**Agissons ensemble!**

## Portrait de l'école

À notre école, les formes de violence et d'intimidation les plus courantes sont verbales et sociales.

Selon la perception des élèves, les adultes ont une prise de position claire concernant la violence et l'intimidation.

À Saint-Paul, les élèves disent être en sécurité.

Les lieux les plus vulnérables sont dans la cour de récréation et sur le chemin de l'école.

## Nos objectifs

Réduire la violence et l'intimidation.

Sensibiliser les élèves à la violence verbale et sociale.

Clarifier la démarche du code de vie.

## Ce que l'école va faire

Ateliers sur les conduites pacifiques (Les témoins doivent faire quoi?)

Surveillance accrue en tout temps aux endroits stratégiques.

Code de vie simplifié et actualisation du slogan "Ici à Saint-Paul".

*Capsules à l'intercom en lien avec la violence et l'intimidation*

*Slogan « Ici à l'école Saint-Paul »*

*Plan stratégique de surveillance*

*Déplacements structurés*

*Dénonciation des intimidés et des témoins*

*Boîtes et ligne téléphonique de dénonciation*

*Ateliers pacifiques*

**Les mesures de prévention visent...**

... à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique.

# Que fera l'école si elle constate un acte d'intimidation ou de violence?

**Au moment MÊME  
où un acte est  
constaté**

*Des actions sont immédiatement prises :*

- ♣ Vérification des faits et rencontre des personnes impliquées
- ♣ Communication avec les parents concernés par téléphone ou par écrit.
- ♣ Interventions appropriées selon le cas et le bilan de la situation.

Victime	Auteur	Témoïn
<p><b>Mesures de soutien et d'encadrement</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>♣ Rencontre avec l'élève</li> <li>♣ Mesure de protection</li> <li>♣ Suivi individuel, de groupe</li> <li>♣ Contrat d'engagement</li> <li>♣ Rencontre avec le policier éducateur</li> <li>♣ Référence à une ressource externe (service de police, CISSSO)</li> <li>♣ Soutien lors d'une dénonciation</li> <li>♣ Rassurer quant à la confidentialité de la démarche</li> <li>♣ Informer et impliquer les parents dans la démarche</li> </ul>	
<p><b>Sanctions possibles</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>♣ Rapport au dossier</li> <li>♣ Retrait de classe</li> <li>♣ Travail communautaire</li> <li>♣ Mesures réparatrices</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>♣ Perte de privilège</li> <li>♣ Suspension interne/externe</li> <li>♣ Paiement du matériel endommagé ou brisé</li> </ul>
<p><b>Suivi</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>♣ Interventions rapides</li> <li>♣ Rencontre des différents acteurs</li> <li>♣ Contact avec les parents</li> <li>♣ Assurer le suivi auprès des personnes impliquées.</li> </ul>	

## Comment l'école et les parents peuvent collaborer?

Vous avez une place importante dans le plan de lutte contre la violence et l'intimidation.

- Dénoncer la situation
- Supporter votre enfant
- Collaborer de façon positive et respectueuse avec l'école
- Collaborer de façon constructive à la résolution de la situation

## Comment vous pouvez dénoncer?

Toutes les plaintes sont traitées de façon confidentielle.

### Téléphone



819-776-5557 poste 813956

### Rendez-vous



Mathieu Carrière directeur

## Ressources

Personne responsable dans l'école du dossier	Bianca Bélanger Régimbald 819-776-5557 p. 813138
Personne désignée par la CS autre que le protecteur de l'élève	Julie Robidas-Noiseux 819 771-4548 p. 854736
Ligne Parents	1 800 361-5085 <a href="http://www.ligneparents.com">www.ligneparents.com</a>
Service de police	819 595-1122
CISSS Outaouais	819-966-6510
Maison de quartier Daniel Johnson	819-772-6625
Maison de quartier Mutchmore	819 770-0788